



République Française

\*\*\*

Alpes de Haute Provence

\*\*\*

Commune de BANON

Séance du mardi 19 avril 2016

Date de la convocation :  
13/04/2016

*L'an deux mille seize et le dix neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :  
15

Présents :  
13

**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis BREMOND, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Cathie MAZZOLINI, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :  
14

Secrétaire de séance:  
Louis BREMOND

**Présents non votants :**  
Stéphanie GIOVANNONI

**Représentés :**

Madame José CHARROUX par Madame Sandra CAMPIONE  
Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

**Absents :**

DE 2016 029

**Objet: Travaux local commercial "Place de la République" - Demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de mise en conformité du local situé "Place de la République" pour la création d'un commerce.

Il est également rappelé qu'un bail commercial est signé pour une location au 1er juillet prochain.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Installation d'une vitrine + rideau de protection
- Installation d'une porte d'entrée + rideau de protection
- Reprise du faux plafond suspendu
- Reprise du sol et installation d'un parquet stratifié
- Reprise des circuits électriques

Le coût total des travaux est estimé à 12 250.12€ ht et peut être subventionné à hauteur de 35% dans le cadre du FODS Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) et à hauteur de 30% dans le cadre du FRAT - nouveau cadre d'intervention économique de la Région.

Monsieur le Maire propose donc la réalisation de ces travaux sous réserve du plan de financement suivant :

Coût total de l'opération 12 250.12€ ht

Conseil Général - FODAC	35%	4 287.50€
Région - FRAT	30%	3 675.00€
Autofinancement	35%	4 287.62€

*Mlle GIOVANNONI est invitée à ne pas prendre part à la délibération.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération de travaux pour le local commercial ;
- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions nécessaires.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

